MES DROITS ET DEVOIRS

RESPECT DE LA HIERARCHIE

L'agent du Ministère chargé de l'Economie et des Finances doit avoir du respect pour ses supérieurs, ses collègues, ses collaborateurs et les usagers/clients. Il est tenu de se conformer aux instructions de son supérieur hiérarchique, sauf dans le cas où l'ordre est manifestement illégal et de nature à compromettre gravement, son intégrité physique ou morale, l'intérêt général du service et de l'usager.

Toutefois, il a le devoir de faire part de ses observations et réserves à l'autorité concernée, en indiquant avec politesse le caractère irrégulier ou illégal de cet ordre.

Je dois respect à mon supérieur hiérarchique

